

Code postal  
17230

Commune de  
Charron

Code INSEE  
17091

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

### Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 06-511

du 13 | 02 | 2006

mis à jour le 14 | 06 | 2018

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
 prescrit  anticipé  approuvé  date 10 | 08 | 2021  
<sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres érosion côtière, submersion marine

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux  
 oui  non

- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N  
 prescrit  anticipé  approuvé  date | |  
<sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux  
 oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  
 prescrit  anticipé  approuvé  date | |  
<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

- > Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux  
 oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit  
<sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé  
 oui  non

- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement  
 oui  non

- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements  
<sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

**Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire**

- > La commune se situe en zone de sismicité classée
- |                       |                          |                  |                          |                   |                                     |                   |                          |                 |                          |
|-----------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| zone 1<br>très faible | <input type="checkbox"/> | zone 2<br>faible | <input type="checkbox"/> | zone 3<br>modérée | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 4<br>moyenne | <input type="checkbox"/> | zone 5<br>forte | <input type="checkbox"/> |
|-----------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|

**Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

- > La commune est classée à potentiel radon de niveau 3
- oui  non

**Information relative à la pollution de sols**

- > La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)
- oui  non

**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

- > La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
- |                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| . de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle     | nombre 7 |
| . de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique | nombre   |

**Pièces jointes \***

**Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits**

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

note de présentation

Règlement

**Cartographies relatives au zonage réglementaire**

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Carte de zonage réglementaire

date **22 SEP. 2021**

le préfet de département  
**Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général**

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)